

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 23 JUIN 2005

---

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 23 Juin 2005 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

## **Etaient présents :**

- Monsieur Pierre GEVART, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur Daniel DEGORGUE, Inspecteur Départemental des Impôts, représentant Madame la Directrice des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Madame Nicole HOUSSIER, Conseillère Municipale, représentant Monsieur le Maire de Valenciennes
  
- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire pédagogique
  
- Monsieur Jean-Christophe CMIEL, Enseignant
  
- Mademoiselle Sophie CATHALA, Etudiante
- Monsieur Jérôme VANESSE, Etudiant
  
- Monsieur Jean-Marc DESRUMAUX, Vice-Président de l'Université chargé de la politique financière, de l'administration et des statuts, invité
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant, invité

## **Avaient donné pouvoir :**

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Pierre GEVART
- Monsieur Dominique BABSKI, Enseignant, à Monsieur Xavier MOREAU
- Monsieur Alexandre BONDUELLE, Enseignant, à Monsieur Jean-Christophe CMIEL
- Monsieur Thibaut CRASNAULT, Etudiant, à Mademoiselle Sophie CATHALA
- Monsieur Julien DUGNOL, Etudiant, à Monsieur Jérôme VANESSE

## **Etaient excusés :**

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la vie de l'étudiant
- Monsieur le Vice-Président chargé des relations internationales
- Monsieur le Directeur du CEPPEPES

Monsieur GEVART, Président du Conseil, ouvre la séance à 9h40.

## 1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 7 Décembre 2004.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 2) Compte financier de l'année 2004.

Monsieur MOREAU précise que le compte financier a déjà été adopté par le Conseil d'Administration de l'Université, ce retard étant sans conséquence, les pouvoirs des Conseils d'Institut étant de plus en plus réduits. L'Université a décidé cette année que la répartition du résultat de l'exercice budgétaire relevait de la compétence de son Conseil d'Administration et non plus de celle des Conseils des composantes.

Monsieur GEVART souhaite que la question de la conformité de cette pratique avec la législation soit approfondie, d'autant plus que la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, qu'il représente au sein de ce Conseil, verse des crédits au titre de la formation continue.

Selon Monsieur DESRUMAUX, seule l'Université dispose de la personnalité morale, ce qui justifie que le Conseil d'Administration soit seul compétent pour répartir le résultat.

Monsieur MOREAU rappelle que l'article 33 de la loi de 1984 sur l'Enseignement Supérieur confère une spécificité aux instituts qui en relèvent. En effet, ces instituts bénéficient d'une autonomie administrative et financière qui est supérieure à celle des UFR.

Monsieur DESRUMAUX explique que deux catégories d'instituts relevant de l'article 33 coexistent au sein de l'Université : ceux qui ont été dotés de ce statut par décision de l'Université et qui dépendent entièrement de l'enveloppe financière qu'elle leur attribue, et ceux qui en bénéficient de par la réglementation nationale et qui pourraient éventuellement bénéficier de crédits supplémentaires « fléchés ».

Cependant, quelle que soit leur origine, les crédits sont accordés pour un exercice budgétaire déterminé et l'Université exige que les crédits non utilisés à la fin de l'exercice lui soient reversés. Ce faisant, l'Université n'opère aucune distinction entre les deux catégories d'instituts qui relèvent de l'article 33.

Monsieur DESRUMAUX indique que la réglementation comptable applicable aux universités ne mentionne pas l'existence d'un compte de résultat par composante. C'est seulement par souci de clarté que les universités affichent les résultats composante par composante.

Depuis quelques années, l'Université de Valenciennes ne dispose plus de réserves suffisantes pour accepter que chaque composante utilise les réserves qu'elle a constituées.

Monsieur GEVART, qui préside les Conseils d'autres IPAG, souligne que les universités dont dépendent ces instituts ne font pas la même lecture des textes et fait part de son intention de saisir les services juridiques de la DGAFP.

Monsieur MOREAU présente le compte financier 2004.

Les **dépenses** de l'exercice 2004 (322 480.58 €) ont crû de plus de 45,65% par rapport à celles de l'exercice précédent mais cette augmentation est en partie artificielle car elle résulte principalement de l'imputation des charges d'heures complémentaires du premier trimestre universitaire 2003-2004 sur l'année 2004, alors que toutes les heures complémentaires effectuées en 2004 ont été rattachées à cet exercice.

Pour cette même raison, les **charges de personnel** (236 122.84 €) augmentent de 57%. Elles représentent plus de 75% des dépenses de fonctionnement, les heures complémentaires d'enseignement (212 352.71 €) constituant toujours l'essentiel de ces charges. L'IPAG continue, en effet, de souffrir d'un déficit de postes d'enseignants qui l'oblige à faire appel à de nombreux vacataires.

Il faut relever un point positif : le coût des surveillances d'examens (7058.53 €) est en diminution (-12%) en raison de l'application de la politique de l'Université en matière de rémunération des heures de surveillance.

Les **autres charges de fonctionnement** (77 923.44 €) ont elles aussi fortement progressé (32%).

Enfin, les **dépenses d'investissement** ont été maîtrisées en 2004 : 8426.93 €. Il faut cependant observer que des dépenses d'équipement d'un montant de 3 469.28 € engagées en 2004 seront reportées sur 2005. Le montant des dépenses engagées en 2004 (11 896.21 €) est donc légèrement inférieur (3%) à celui de 2003.

Les **recettes**, qui s'élèvent à 335 480.58 €, progressent par rapport à l'exercice 2003 (23%).

Les **crédits versés par l'Université** (241 473 €) comprennent la dotation globale de fonctionnement (217 673 €) dont l'augmentation (10%) permet de rattraper une partie du retard constaté en 2003, les crédits versés au titre du contrat quadriennal, identiques à ceux de l'année précédente (19 300 €) et les crédits destinés à des dépenses d'équipement (4500 €).

Les **ressources propres** sont en forte progression : 94 007.58 €.

Les recettes de formation continue (48 091.12 €) ont crû de plus de 23% par rapport à 2003.

Elles comprennent :

- La subvention du Ministère de la Fonction Publique destinée au financement d'une préparation aux concours internes de catégorie A (16 270 €).
  - Les crédits de la Région (14 664.46 €) correspondant à la formation de demandeurs d'emploi en Diplôme d'Administration Générale.
  - Les ressources procurées par les conventions de formation continue (17 156.66 €) dont la progression, amorcée en 2003, s'est poursuivie en 2004 (+25%).
- S'y ajoutent des recettes de formation initiale qui s'élèvent à 45 916.22 €.

L'exercice 2004 fait apparaître un résultat excédentaire de 13 007.37 € qui doit être relativisé puisqu'il ne reflète pas la réalité des dépenses de l'année 2004 en raison du report de dépenses d'équipement sur l'exercice 2005.

En outre, les coûts du Master ont été limités en 2004, l'ouverture de la deuxième année du Master ayant été différée à la rentrée 2005.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité.

### **3) Décisions budgétaires modificatives du budget 2005.**

A l'invitation du Directeur de l'IPAG, Mademoiselle DEVALLEZ présente deux DBM.

La première DBM est une DBM de rattachement. Il s'agit du report sur l'année 2005 d'heures complémentaires effectuées en 2004 mais qui n'ont pu être payées durant l'année. Ces cours complémentaires en Formation Initiale s'élèvent à 4660, 80 €.

Cette DBM de rattachement est adoptée à l'unanimité.

La deuxième DBM est une DBM de prélèvement sur les réserves. Il s'agit de commandes de matériel informatique réalisées en 2004 mais qui ont été facturées en 2005, pour un montant de 3469, 28 €.

Cette DBM de prélèvement sur les réserves est adoptée à l'unanimité.

### **4) Informations sur la préparation de la rentrée.**

Monsieur MOREAU communique au Conseil de l'IPAG, pour information, les dates de rentrée envisagées pour chaque formation.

La rentrée en Master 1 d'Administration Publique est avancée au premier lundi du mois d'Octobre (le 3) en raison des enseignements communs avec le Master 1 Droit, dont la rentrée est prévue à la fin du mois de Septembre. Les rentrées universitaires sont de plus en plus précoces mais l'IPAG n'est pas en mesure d'organiser une reprise des enseignements en Septembre.

La rentrée en Master 2 d'Administration Publique est certes tardive (elle aura lieu le Lundi 24 Octobre) mais la prudence est de mise lorsqu'il s'agit de mettre en place une nouvelle formation.

Les autres rentrées sont fixées au Lundi 10 Octobre pour la Licence d'Administration Publique et la Préparation aux grands concours et au Lundi 17 Octobre pour le Diplôme d'Administration Générale.

Monsieur MOREAU souligne que toutes les notices présentant les formations de l'Institut ont été entièrement renouvelées et que l'IPAG s'est doté d'un site Internet. Les utilisateurs de ce site peuvent y consulter les différentes notices et demander l'envoi du dossier de candidature de leur choix.

Un très gros effort d'information a été fait (renouvellement des affiches, envoi de milliers de courriers, participation à plusieurs salons d'étudiants...). Monsieur MOREAU annonce son intention de participer au Salon de la Rentrée qui se tiendra à Lille à la mi-Septembre afin de promouvoir le Master 2 d'Administration Publique.

Il souligne que la mise en place de la réforme LMD a exacerbé la concurrence entre les formations et qu'elle a, en particulier, suscité la création de multiples masters.

Monsieur MOREAU se réjouit de l'élection d'un nouveau doyen de la Faculté de Droit : Monsieur Alexandre BONDUELLE, ancien Directeur des Etudes de l'IPAG, a en effet été élu Doyen au début du mois de Mai. Il espère que ce changement permettra d'améliorer les relations entre l'IPAG et la Faculté de Droit.

Le nombre de retraits de dossier de candidature dans les différentes formations de l'IPAG est très satisfaisant : il s'élève globalement à 874, ce qui marque une progression par rapport à l'an dernier.

Monsieur MOREAU conclut son exposé en annonçant que le règlement des examens du Master 2 d'Administration Publique sera examiné lors d'un Conseil qui devrait se tenir fin Octobre.

## **5) Informations sur la procédure de renouvellement des habilitations de la Licence et du Master d'Administration Publique.**

Le calendrier du contrat quadriennal de l'Université impose le renouvellement des habilitations des Licences et des Masters à l'échéance de la rentrée 2006. Monsieur MOREAU rappelle que l'habilitation du Master d'Administration Publique avait été accordée pour seulement deux années (2004-2005 et 2005-2006).

Les Conseils des Instituts seront appelés à examiner les demandes d'habilitation vraisemblablement lors de la troisième semaine d'Octobre. S'agissant des formations de l'IPAG, si quelques légères retouches peuvent éventuellement être apportées à la Licence d'Administration Publique, des modifications plus importantes sont concevables pour le Master.

En particulier, le positionnement du Master d'Administration Publique par rapport aux Masters de la Faculté de Droit devra être déterminé, car à l'intérieur du domaine commun dont ils relèvent (Droit et Administration) n'existe qu'une seule mention, la mention « Droit » : le Master d'Administration Publique a, en effet, été habilité comme spécialité de cette mention.

Il appartiendra donc au Conseil de décider si l'habilitation du Master doit être demandée au titre d'une mention ou au titre d'une spécialité, auquel cas il faudrait que l'intitulé de la mention soit « Droit et Administration ». Monsieur MOREAU devrait rencontrer à la rentrée le nouveau Doyen de la Faculté de Droit qui réfléchit actuellement, de son côté, à l'évolution de son offre de masters.

Monsieur GEVART informe le Conseil que le Réseau des Ecoles de Service Public a entamé une réflexion sur l'intérêt pour ces Ecoles de sanctionner leur enseignement par un diplôme. Pour sa part, et contrairement à l'avis général, Monsieur GEVART n'y est guère favorable. Il réfléchit cependant aux voies qui permettraient aux élèves des IRA non titulaires d'un master d'obtenir ce titre : les lauréats du concours interne, souvent peu diplômés, ne peuvent pas espérer travailler dans d'autres pays de l'Union Européenne qui exigent de leurs fonctionnaires la possession de diplômes universitaires.

Monsieur MOREAU indique que certaines écoles d'application valident déjà leur formation par un diplôme de master : les élèves de l'EN3S obtiendront dès cette année un master alors que l'ENSP s'apprête à délivrer plusieurs masters.

## **6) Demande de création de postes d'enseignants.**

Monsieur MOREAU explique qu'il anticipe la procédure pour ne pas être contraint de réunir le Conseil au début du mois de Septembre.

L'IPAG souffre d'un énorme déficit de postes d'enseignants. Les créations sont devenues rares mais l'Université est consciente des difficultés de l'Institut qui se retrouve dans l'obligation de faire appel à des enseignants issus d'autres composantes de l'Université, ou même issus d'autres universités, en particulier dans le cadre de la mise en place du Master, ce qui est susceptible de créer des tensions avec certaines d'entre elles. La venue de nouveaux enseignants titulaires permettrait également de doter les différentes formations de l'IPAG de responsables pédagogiques alors que le Directeur est actuellement contraint d'en avoir plusieurs en charge.

Quatre créations de postes d'enseignants sont demandées pour la rentrée 2006.

### **a) 1 MCF 02 Profil Gestion Publique.**

Cette demande est prioritaire car le Master d'Administration Publique est conçu comme un Master de Gestion Publique. Monsieur MOREAU a renoncé à demander la création d'un poste de Professeur car, d'une part, deux postes de Professeur de Droit Public sont vacants à la Faculté de Droit et d'autre part, l'IPAG risquerait de pas pouvoir obtenir un professeur possédant le profil souhaité.

### **b) 1 PAST 02 Gestion Publique.**

L'IPAG dispose déjà d'un PAST dans cette section en la personne de Monsieur Didier MANEZ qui enseigne les Finances Publiques en Licence et en Maîtrise d'Administration Publique. Ce deuxième recrutement serait très utile (des propositions ont d'ailleurs été adressées à Monsieur MOREAU) mais cette création sera difficile à obtenir du Ministère.

### **c) 1 PRAG H0202 Lettres Modernes.**

Le besoin existe incontestablement mais, depuis quelques années, il n'y a plus de création de poste de PRAG. Un échange de poste avec un autre institut est envisageable car l'IPAG dispose d'un poste d'ATER qu'il n'utilise pas encore que la durée du service de ces deux catégories d'enseignant ne soit pas identique.

### **d) 1 PRAG de Sciences Economiques et Sociales H 1100.**

Les MCF de Sciences Economiques sont surtout spécialisés en économétrie, ce qui ne correspond absolument pas aux nécessités d'un enseignement en Economie dans un IPAG. Compte tenu de l'ampleur des besoins, un service pourrait être offert sans difficulté à un PRAG.

Monsieur MOREAU sollicite le soutien du Conseil pour ces quatre demandes de créations de postes en précisant qu'il souhaite pouvoir apprécier, le moment venu, l'opportunité de demander un poste de Professeur des Universités, deuxième section profil Gestion Publique, en lieu et place d'un MCF.

Le Conseil donne son approbation à l'unanimité à Monsieur MOREAU.

## **7) Informations sur le projet de réforme des concours des IRA.**

Peu d'éléments nouveaux sont intervenus. Monsieur MOREAU rappelle que la réforme s'appliquera aux concours de l'année 2007, année de suppression des concours externe et interne d'AASU (le nombre de postes offerts en 2006 dans les concours directs d'AASU sera déjà sensiblement en baisse). En revanche, les concours des IRA analystes seront maintenus et devraient offrir davantage de postes, ce dont se réjouissent Monsieur GEVART et Monsieur MOREAU.

Ce dernier aura plus d'informations d'ici peu car le Bureau de la Conférence des Directeurs d'IPAG et de CPAG sera reçu le 5 Juillet à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique par Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Sous-Directeur chargé des ressources humaines et ancien Directeur de l'IRA de Nantes. Cette réunion permettra également d'évoquer d'autres sujets, comme par exemple l'avenir des bourses de service public, car la Direction de l'Enseignement Supérieur devrait consulter la DGAFP à ce propos ; la réforme de l'ensemble des aides aux étudiants qui devait être d'une certaine ampleur, n'a guère avancé.

L'entretien avec Monsieur JOURDAIN sera suivi d'une présentation de la réforme des concours des IRA.

Monsieur MOREAU a contacté Monsieur Pierre COURAL, Chef du bureau de la formation et du recrutement à la DGAFP, afin que le Bureau puisse avoir connaissance de ces projets avant la réunion du 5 Juillet. En tout état de cause, la promotion des Finances Publiques (qui implique une réorganisation de la Préparation aux concours internes) et la suppression des QCM semblent acquises.

Un autre aspect de la réforme, explique Monsieur GEVART, consiste en la déconcentration des inscriptions. Les candidats s'inscriront dans l'IRA de leur choix, chacun des cinq IRA organisant lui-même l'inscription à son concours. Il y aura donc cinq concours nationaux qui comporteront des épreuves écrites communes se déroulant le même jour. Les inscriptions multiples seront ainsi proscrites car l'objectif de cette réforme est, d'une part, d'accroître l'attractivité du concours, en proposant aux candidats une zone géographique d'affectation plus limitée, et d'autre part de simplifier la gestion des inscriptions en divisant l'effectif global par cinq.

Monsieur GEVART confirme la disparition programmée des concours directs d'AASU. De ce fait, 40 à 50 élèves supplémentaires sont attendus dans chaque IRA, peut-être dès cette rentrée 2005 (les IRA ne connaissent toujours pas le nombre d'élèves qu'ils accueilleront en Septembre).

Il ajoute que l'organisation des enseignements dispensés dans les IRA sera profondément remaniée. Aux deux tiers de la scolarité, un premier classement, portant sur une épreuve écrite, une épreuve orale et une note de stage, situera les élèves dans trois univers professionnels différents : les administrations centrales, les administrations déconcentrées et l'Education Nationale. Les élèves entameront alors un second cursus plus spécialisé qui proposera des enseignements adaptés à ces trois univers. Le classement définitif et l'affectation dans un poste (correspondant obligatoirement à la filière choisie après le premier classement) interviendront comme actuellement à la fin de la scolarité.

Monsieur GEVART s'est inspiré de ces changements pour proposer à Monsieur Jacky RICHARD, Directeur Général de la DGAFP, une profonde réforme de la scolarité des élèves analystes. Ces derniers, qui débuteraient leur formation le 1<sup>er</sup> Septembre, soit en même temps que les élèves généralistes, pourraient dès lors suivre les enseignements du tronc commun pendant les six premiers mois de leur scolarité, ce qui permettrait d'augmenter les échanges existants avec les généralistes.

Leur formation serait amputée de deux mois (16 mois au lieu de 18), leur affectation se faisant au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année suivante (bien entendu, à la différence des généralistes, ils n'auraient pas à choisir leur univers professionnel).

Répondant à une question formulée par Monsieur MOREAU, Monsieur GEVART précise que l'harmonisation des maquettes proposées dans les différents IRA sera renforcée. Les grandes lignes ont d'ailleurs été définies au cours d'un séminaire de travail qui s'est tenu à l'IRA de Nantes pendant deux journées, en présence du Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, Monsieur Jacky RICHARD. La réforme de la scolarité dans les IRA s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2007.

## **8) Questions diverses.**

Monsieur MOREAU évoque dans leur globalité les résultats obtenus par les étudiants aux concours de catégories A et B, en précisant que ces résultats ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs. Durant l'année civile 2004, il y aurait eu 95 admis alors que l'année 2005, jusqu'à ce jour, permettrait de faire

état de 121 admissibles. Il précise qu'aux derniers concours des IRA l'Institut a comptabilisé 27 admissibles et 13 admis.

Monsieur MOREAU juge ces résultats honorables mais il relève en particulier que le pourcentage d'admis par rapport aux admissibles est en diminution alors qu'il y a quelques années, ce pourcentage était très élevé. L'Institut effectue pourtant d'importants efforts pour préparer les étudiants au Grand Oral. Mais Monsieur MOREAU, qui s'investit lui-même beaucoup dans cette préparation, déplore les difficultés rencontrées par beaucoup d'étudiants en culture générale, en dépit des enseignements mis en place (en particulier un cours d'Histoire en Licence d'Administration Publique).

Monsieur GEVART croit savoir que les élèves de l'enseignement secondaire ont souvent une conception utilitariste des disciplines qui leur sont enseignées.

Monsieur LEBUGLE souligne pourtant que les exigences des programmes scolaires ne sont pas en baisse.

Monsieur MOREAU soulève le problème récurrent des locaux.

Il déplore en particulier le manque de bureaux pour les enseignants, puisque, hormis celui du Directeur, l'IPAG ne dispose que d'un seul bureau qui accueille actuellement deux enseignants. Or, un troisième enseignant est appelé à se joindre à ses deux collègues en attendant peut-être un quatrième. Le personnel administratif est également à l'étroit puisque la personne recrutée en prévision de l'ouverture du Master 2 partage le bureau de Madame DZYGA.

Monsieur MOREAU est conscient que ce problème des locaux est difficile à résoudre. Il ajoute que les grands oraux organisés en fin d'année universitaire ont lieu dans la salle des enseignants de l'IPAG et que ce site des Tertiales est dépourvu d'une vraie salle de réunion. Les locaux destinés aux étudiants sont eux-mêmes insuffisants. En particulier, il est très difficile de déplacer un enseignement qui se déroule en amphithéâtre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEVART lève la séance à 11h35 et remercie les membres du Conseil pour leur participation.